

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 316 Subvention (3.000 euros) à l'association Musique en mouvement (14e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Musique en mouvement (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association Musique en mouvement, 36 rue Gassendi (14e) au titre de 2018 (2018-03892, 48481).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, nature 65748, rubrique 3111.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO